

ARRETE DU MAIRE
2023-324

2ème ARRETE MODIFICATIF A L'ARRETE MUNICIPAL N°2022-217
RELATIF AU
STATIONNEMENT REGLEMENTE (ZONE BLEUE ET ESPACE ABONNES SNCF)
SUR LA COMMUNE DE TAIN L'HERMITAGE

Le Maire de TAIN L'HERMITAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'étude de stationnement faite par le cabinet ARTER et suivant les retours du bilan d'évaluation ;

Vu l'Arrêté n°2022-217 du 29 Avril 2022 portant réglementation du stationnement sur le territoire de la commune ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier certaines dispositions en matière de stationnement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 réglementant le périmètre est modifié de la manière suivante :

Suppression de :

Périmètre OUEST :

De la place du Port, Avenue Jean Jaurès à la rue des Bessards jusqu'à la voie ferrée

Périmètre SUD :

Quai Arthur Rostaing

Quai de la Bâtie

Quai Henri Defer

Quai Marc Seguin jusqu'à la place du Port

Ajout de :

Périmètre OUEST :

Quai du Dr Cadet

Avenue Gabriel Péri

Avenue Jean Jaurès

Rue des Bressards jusqu'à la voie ferrée.



Périmètre SUD :

Quai Arthur Rostaing
Quai de la Bâtie
Quai Henri Defer
Quai Marc Seguin

Article 2 : L'article 3 réglementant la zone 4 heures est modifié de la manière suivante :

Ajout de :

- Bellevue (rue)
- Cadet (Quai du Dr)
- Péri (Avenue Gabriel)

Article 3 : L'application des autres articles de l'arrêté n°2022-217 demeure inchangé et applicable.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TAIN L'HERMITAGE, le 18/09/2023

Le Maire, **Xavier ANGELI**
Maire de Tain l'Hermitage

Publié le : 25/09/2023

